

N° 322
Février
2015



Maires Ruraux de France

36 000
COMMUNES

Le mensuel des maires ruraux de France

LIBERTÉ D'EXPRESSION



Rassemblement du 11 janvier 2015 sur le territoire du Val d'Albret, dans le Lot-et-Garonne

DOSSIER

La comédie de la
réforme territoriale
(deuxième partie)

ACTUALITÉS

Communes nouvelles :
peut-on parler de nouveauté ?

TRIBUNE

La ruralité, nouvel espace
d'inventivité politique

SOMMAIRE

DOSSIER

La comédie de la réforme territoriale (2^e partie)

Page 3

ACTUALITÉS

Communes nouvelles : peut-on parler de nouveauté ?

Page 8

TRIBUNE

La ruralité, nouvel espace d'inventivité politique

Page 10

BRÈVES

Page 12

FENÊTRE SUR

Premier mandat : la proximité en commun

Page 14

Crédit Photo Une :
Michael DUCOUSSO

EDITORIAL



VANIK BERBERIAN

MAIRE DE
GARGILLESSE-
DAMPIERRE (36)

PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION DES
MAIRES RURAUX DE
FRANCE

VANIK@AMRF.FR

@DEFIBRILATORS

Laïcité ?

Quand les notions fondamentales nous échappent et se dérobent sous nos pas, quand la Nation, dans la richesse de sa diversité, se mobilise, alors s'impose aux responsables élus d'être économes en mots.

L'émotion légitime et mobilisatrice passée, il convient maintenant de réfléchir, d'agir et d'assumer.

Renforcer les moyens de sécurité comme l'a décidé le gouvernement est un préalable indispensable mais insuffisant. Agir sur les causes plutôt que sur les conséquences demeure la responsabilité partagée des citoyens où qu'ils soient et quels qu'ils soient.

On ne pourra fermer les yeux et esquiver plus longtemps la dimension sociale et sociétale de ce que vit le pays en ce moment, et pas seulement le nôtre.

Restaurer la place et reconnaître le rôle primordial de l'éducation et de la culture, redonner du sens à la laïcité, mère de notre capacité à vivre ensemble. Restaurer sans faux-fuyants l'autorité. Pas celle qui écrase et annihile mais celle qui construit, celle qui émancipe est de notre responsabilité.

Et si la concorde républicaine que nos concitoyens ont imposée dans la rue, avec autorité justement, pouvait obliger les responsables politiques à rejeter la médiocrité et les brouilles politiciennes pour ne garder que l'essentiel ?

La République et ses valeurs avant tout.

Pas de Liberté sans courage.

Pas d'Egalité sans volonté.

Pas de Fraternité sans respect.

Nous sommes tous individuellement, donc collectivement, concernés.

Être économe en mots disais-je, alors j'arrête là.

36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 322 / FEVRIER 2015

FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier - Pierre-Yves Collombat - Andrée Rabilloud

REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 79 93 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian

Rédactrice en chef : Julie Bordet-Richard

Ont également participé à ce numéro : Pierre-Yves Collombat, Hervé Cassagne, Catherine Champeyont, Catherine Leone, Margaux Ollagnier, Cédric Szabo

EDITE par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 77 20 • Fax 04 72 61 79 97 • amrf@amrf.fr

COMITÉ DE RÉDACTION Vanik Berberian - Marie Jeanne Béguet - Dominique Bidet - John Billard - Jean-Paul Carteret - Guy Clua - Aurélien Ferlay - Michel Fournier - Nadine Kersaudy - Marie-Antoinette Métral - Louis Pautrel

IMPRIMERIE Imprimerie Albédia - Aurillac - Imprimé sur papier PEFC/10-31-1446 issu de forêts gérées durablement • Dépôt légal 1er trimestre 2015 • CPPAP 0616 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

RELATION ABONNÉS - RESEAU Catherine Champeyont • Tél. 04 72 61 77 20 • amrf@amrf.fr

ABONNEMENTS Adhérents 19 € • Non-adhérents 37 € • CCP LYON 1076-40 Y

LA COMÉDIE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

(deuxième partie)

Conclusion de la première partie de cet article (*36 000 communes* de décembre 2014) : les réformes territoriales initiées à partir de 2005, avec passage à l'acte à partir de 2007, et qui se sont succédé jusqu'à ce jour, n'ont rien à voir avec les précédentes lois de décentralisation.

Le projet Defferre-Mitterrand était d'abord politique : donner le pouvoir aux élus et en dynamisant la démocratie locale améliorer la gestion des collectivités et rendre leur action plus efficace. L'objectif des réformes Sarkozy puis Hollande, libérales et managériales, s'il est politique aussi, l'est d'une autre manière. Il ne s'agit plus de dynamiser le pays en donnant plus de possibilités d'action aux élus locaux mais, au contraire, de diffuser l'Etat minimum sur l'ensemble du territoire pour laisser le maximum de place à « l'initiative » privée, conformément aux principes du catéchisme libéral.

Cette seconde partie développe et illustre ce jugement qui, s'il contredit la propagande officielle, donne de la cohérence à une série de réformes qui semblent ne pas en avoir.

II - Sous l'œil de Bruxelles et des marchés

Pour les appareils politico-bureaucratiques qui occupent le pouvoir donc, l'urgence n'est ni la poursuite du mouvement séculaire de décentralisation, ni même l'amélioration du fonctionnement d'un système qui, malgré ses défauts et ses insuffisances, a assuré jusqu'à présent plutôt correctement l'administration d'un pays aussi vaste et divers que le nôtre, le service public de proximité ainsi que l'essentiel de l'investissement public. L'urgence c'est d'envoyer des signes d'allégeance aux spéculateurs (« investisseurs » dans le patois financier), aux autorités financières et idéologiques internationales, à Bruxelles.

Réforme de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat

L'un de ces signes, c'est évidemment la réduction de la fiscalité des entreprises.

Tel fut le but de la suppression de la taxe professionnelle officiellement censée doper la compétitivité des entreprises françaises. On connaît le résultat (1) même si les médias se gardent bien d'en parler. Cette suppression s'est traduite par une baisse de la part de la fiscalité dans les ressources des collectivités, une baisse de leurs recettes dynamiques et une perte de leur autonomie fiscale, l'Etat fixant désormais le taux de la CVAE et des contributions annexes à quelques détails près. Si le but des réformes territoriales est de diffuser l'Etat minimum sur l'en-

1 - L'année 2000 le taux de couverture du commerce extérieur français (exportations-importations) est de 104, l'équilibre étant évidemment à 100. Ce taux reste positif jusqu'en 2004 (102,5) avant d'être ensuite continuellement négatif, oscillant entre 98,5 (2005) et 91,6 (2011), année où l'effet de la suppression de la TP aurait dû pleinement se faire sentir ! Rappelons aussi que 2000 est l'année du passage à l'euro censé lui aussi doper l'économie française.

2 - Cette réforme satisfait en outre l'un des fantasmes de la bureaucratie céleste : la spécialisation des impôts locaux par catégorie de collectivité. Fantasme contraire au bon sens paysan qui n'entend pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

3 - Le but direct de la réduction des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités est de ramener son déficit budgétaire dans les limites de Maastricht (3% du PIB). Son but indirect est de freiner les dépenses des collectivités, donc leur endettement, celui-ci entrant dans le calcul de la dette publique des Etat (60% du PIB maximum). Le projet de loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ajoutera l'obligation pour les collectivités responsables de dérapages d'assumer la charge financière des pénalités dont la France pourrait être redevable. Grâce au Sénat, la tentative échouera avant d'être reprise quelques mois plus tard par le projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Mais, plus importante encore que ces raisons objectives, l'opération de communication destinée à justifier l'injustifiable : sacrifier les institutions territoriales françaises et les collectivités sur l'autel d'un système monétaire européen non viable.

4 - « Le troisième engagement, c'est mettre en œuvre les réformes structurelles attendues depuis si longtemps mais toujours repoussées.

Un exemple l'illustre : la réforme territoriale. À la fin de cette année, le nombre de régions françaises sera passé de 22 à 13 ! Il y a bien sûr des blocages, des oppositions, beaucoup pensaient que cela ne se ferait pas mais nous sommes en train de réussir à dépasser les conservatismes. Cela veut bien dire que l'on peut réformer en France et qu'on peut le faire rapidement. Cette réforme des régions va nous permettre de réorganiser la carte territoriale, mais aussi la carte de l'organisation de l'Etat, pour gagner en efficacité et pour faire des économies. » (Discours à la City).

semble du territoire afin de créer un appel d'air pour l'entreprise privée, le meilleur moyen est de frapper Etat et collectivités territoriales au porte-monnaie. Privés de ressources, de force, puisqu'ils refusent de gré, ils seront contraints de dépenser moins dans l'espoir, à ce jour toujours déçu, de voir d'autres dépenser plus. La baisse de la dépense publique sera donc l'un des premiers chevaux de bataille des réformateurs.

La nouvelle ventilation des taxes locales entre communes, intercommunalités, départements et régions, autre réforme de l'ère Sarkozy, va dans le même sens : réduire l'autonomie fiscale de collectivités, de plus en plus tributaires de dotations d'Etat non évolutives. (2) Au final, et c'est le but recherché, toute augmentation d'impôt devra être assumée par les ménages. Le bulletin de vote comme garde-fou de l'inconscience des élus en quelque sorte !

La réforme des dotations de l'Etat aux collectivités viendra compléter celle de la fiscalité locale. Progressivement gelées, elles seront réduites par la loi de finances pour 2014 et celle pour 2015. Pour la première fois depuis sa création, la Dotation globale de fonctionnement (DGF) baisse. Globalement de 1,5 Md€ en 2014 qui seront 3,7 Md€ en 2015 et les deux années suivantes. Le Comité de finances locales (CFL) a bien un peu grogné puis tout est rentré dans l'ordre. Les perdants de l'affaire et leurs représentants ont parfaitement intégré qu'ils se doivent de participer au redressement des finances de l'Etat dont ils ne sont pour rien dans la dégradation.



Rassurer les marchés et Bruxelles

La crise s'éternisant, l'urgence c'est surtout de rassurer les marchés et accessoirement Bruxelles. Rassurer les marchés auxquels on doit obligatoirement faire appel pour boucler le budget, faute pour la zone euro de disposer d'une véritable banque centrale ; rassurer et calmer Bruxelles qui menace régulièrement de sanctions, en tentant de faire croire que si la France ne respecte pas encore les critères de Maastricht (3), elle est sur le bon chemin... La preuve : elle fait ce qu'on lui demande de faire. Faute de pouvoir faire autrement, Bruxelles fait semblant d'y croire. Sinon comment expliquer que Manuel Valls se trouve obligé, non seulement de décerner à son gouvernement le label « pro business », mais d'assurer le service après-vente de sa réforme territoriale... à Londres, à la City, épice de la



Photo DAVID LILFF

spéculation mondiale et des trafics en tous genres ? (4)

Comment expliquer la convergence des objectifs et des discours gouvernementaux et bruxellois ? (5)

Empêtrés dans les filets de l'euro et des institutions censées garantir son fonctionnement, les gouvernements français qui se sont succédé depuis 2004, faute de mieux, jouent la comédie de la réforme territoriale. Histoire de retarder le moment de vérité quant il sera enfin devenu clair que la zone euro telle qu'elle a été conçue et mise en place n'est pas viable.

Le lien direct entre la création de la zone euro, la crise des finances publiques et le prurit réformateur est pourtant inscrit dans les faits.

Ainsi, au lendemain du passage à l'euro, en 2001, la dette publique de la France (57,1% du PIB) et le solde public (-1,6% du PIB) respectent encore les critères de Maastricht. Dès 2003, la dette passe à 63,3 % du PIB. A une inflexion

près (2006/2007) elle ne cessera d'enfler pour atteindre 95,2% du PIB en 2014.

Contrairement à ce qui se colporte, la crise des subprimes se bornera à précipiter et aggraver une situation qu'elle n'a pas créée.

Le spectacle de la réforme

Le montant de la dette publique (6) devient alors un thème politico-médiatique récurrent avec quelques points forts comme le rapport du président de BNP-Paris-Bas, Michel Pébereau (décembre 2005) : « Rompre avec la facilité de la dette publique ». (7)

De rapport Pébereau en rapport Attali (2008), Balladur (2009) ou Terra Nova, la «fondation progressiste» du PS, comme elle se définit elle-même (2011), la Réforme devient un genre littéraire et éditorial à succès malgré le caractère répétitif des remèdes et des arguments avancés. Quant à une analyse des

5 - Ainsi, pour nous en tenir à l'actualité, la « recommandation concernant le programme national de réforme de la France pour 2014 » du 2 juin 2014, de la Commission européenne s'inquiétant de la « viabilité à long terme » des finances publiques françaises, insiste sur la nécessité d'accélérer la réforme territoriale, source d'économies. Il s'agira notamment de « réaliser des économies supplémentaires en fusionnant ou en supprimant des échelons administratifs », de renforcer le contrôle des dépenses des collectivités locales « y compris en plafonnant l'augmentation annuelle de (leurs) recettes fiscales tout en mettant en œuvre de façon rigoureuse la réduction prévue des subventions octroyées par l'État. »

6 - Par contre le niveau de la dette privée autrement plus dangereuse que la dette publique, comme l'a amplement montré la crise des subprimes, n'intéresse pas grand monde, en tous cas pas les médias, fort discrets sur le sujet. Pourtant si l'on met bout à bout dette des ménages, dette des entreprises non financières et dette des entreprises financières l'addition se monte à 250% du PIB en France (chiffres 2012), 285% du PIB en Espagne et au Japon. Peu de chose à côté de la dette privée britannique : 425% du PIB !

Le niveau de la dette des banques françaises avoisinant 100% du PIB, on pourrait aussi s'y intéresser. Mais apparemment diminuer le nombre des régions et dissoudre les communes dans des intercommunalités obligatoires et de grande taille est plus urgent.

7 - On aura remarqué que pour Michel Pébereau - la Morale étant la principale préoccupation des banquiers - l'endettement est essentiellement un problème moral, aucunement le moyen de soutenir l'activité économique quand le niveau de revenu des actifs, comprimé au nom de la compétitivité, a cessé de le faire.



Photo AMRF

8- Rapport de la mission Belot (2009) au Sénat (www.senat.fr).

9- 0,8% mi-décembre 2014 pour les emprunts à 10 ans, record historique !

La véritable nature de la Réforme apparaît clairement : une opération de communication dont le contenu importe peu.

mécanismes devant conduire de la réforme territoriale à l'amélioration des finances publiques, personne ne s'y risque. La couleur politique des auteurs des rapports ne fait rien à l'affaire, le seul à faire entendre un son de cloche différent sera celui de la mission sénatoriale « Faire confiance à l'intelligence territoriale » (8).

En attendant, la situation des finances de l'Etat ne cesse de se dégrader.

En 2007, la dette et le solde budgétaire représentent respectivement 64,2% du PIB et - 2,7% du PIB ; en 2009, 79,6% du PIB (+ 15% en 2 ans) et 7,5% du PIB, soit un déficit presque trois fois supérieur en deux ans.

Entre 2007 et 2008, la dette de l'Etat augmentera de 108 Md€, de 175 Md€ entre 2008 et 2009. Au total + 509 Md€ (+ 42%) entre 2007 et 2011. Elle dépassera les 2 000 Md€ fin 2014 contre 1 216 Md€ en 2007.

Le capital de la dette de l'Etat, à la différence de celle des collectivités, n'étant généralement pas remboursé, les titres arrivant à échéance doivent, eux aussi, être refinancés. Chaque année, le volume des sommes à lever est donc largement supérieur au déficit budgétaire. Ainsi en 2013, 182 Md€ pour un déficit annuel de 75 Md€.

Des chiffres du même ordre sont attendus pour 2014.

On imagine l'effet sur le déficit budgétaire d'une brusque hausse du taux, historiquement bas, auquel la France emprunte actuellement, fin 2014. (9)

A partir de 2008, avec la dégradation de la situation, le spectacle de la réforme devient une obligation absolue. Les spectateurs en sont les marchés, la bureaucratie bruxelloise et d'une manière générale les managers du système financier international. La véritable nature de la Réforme apparaît clairement : une opération de communication dont le contenu importe peu.

Comme dira François Hollande à BFMTV début juin 2014 : « Une réforme majeure doit être portée. Il n'y a plus de temps à perdre. On verra alors qui sont les conservateurs et qui sont les réformateurs ». L'essentiel est l'affichage et le plus simple est de suivre le courant dominant, de puiser les remèdes dans le tiroir du conformisme libéral dont les avantages sont évidents : inlassablement repris par l'éteignoir médiatique, ils dispensent d'explications et de certificats d'efficacité. De toute manière quand un remède libéral ne donne aucun résultat c'est qu'il a été administré à dose insuffisante. C'est à cela qu'on reconnaît la propagande : la réalité ne peut jamais lui donner tort.

Pierre-Yves Collombat
Membre fondateur de l'AMRF
Sénateur du Var

Lectures Communes



AMRF
Association des Maires
Ruraux de France

La fête du livre en milieu rural



**du 14 au
22 mars
2015**

en partenariat avec la Semaine de la
langue française et de la Francophonie

Et des événements partout en France toute l'année.
Rencontres d'auteurs, lectures publiques, balades contées,
échanges autour du livre et de la littérature...

www.lectures-communes.fr

Communes nouvelles

Peut-on parler de nouveauté ?

La proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle est en cours de lecture au Parlement. La commune nouvelle existe depuis 2010 mais seulement quelques-unes ont franchi le pas depuis.

La loi de finances 2014 a essayé de déclencher une vague de désir de fusions en promettant que les communes nouvelles créées entre mars 2014 et janvier 2016 et regroupant moins de 10 000 habitants ne seront pas concernées par la baisse de DGF durant trois ans.

Quelle modernisation peut-on voir dans la création de communes nouvelles ? Jacques Pelissard, ancien président de l'AMF et député à l'origine d'une des deux propositions de lois, dit : « la commune nouvelle donne consistance et effectivité aux prérogatives du maire et de son équipe municipale. Elle offre aussi la possibilité, au cours des prochains mandats, de poursuivre sur un territoire plus grand un recrutement de qualité en vue de composer les conseils municipaux. »

Mais en quoi le regroupement est-il une nouveauté ? Les communes n'ont-elles pas toujours pu se regrouper ? Si, bien sûr.

« Cette réforme est innovante car elle renforce la place des communes. La commune nouvelle permet d'exercer pleinement la clause générale de compétence – qui, aujourd'hui, apparaît parfois fictive, faute de moyens. Elle permet aussi de faire face aux enjeux de la vie municipale actuelle, qui se situent à une nouvelle échelle, et de répondre localement aux défis du XXI^e siècle. »

Les maires des communes de 5 000 ou 10 000 habitants n'ont-ils pas aussi de grosses difficultés en termes de moyens et de finances ? Si bien sûr. Dans un rapport de la délégation du Sénat à la décentralisation, il est notamment

dit que ce sont les communes de 10 000 habitants qui seront les plus impactées par la baisse de dotations. Alors, oui, les communes nouvelles auront la chance de ne pas subir la baisse des dotations durant trois ans – carotte oblige – mais après ?

Et fusionner pour contourner le problème de la baisse des dotations, n'est-ce pas se résigner face à l'inégalité entre urbains et ruraux ?

Les maires sont partagés

« Je n'aime pas l'incitation financière », regrette Guy Clua, maire de Saint-Laurent et président des maires ruraux du Lot-et-Garonne. Je sais par expérience que la mutualisation coûte plus cher que lorsqu'on est seul, donc l'incitation financière de l'Etat est un contre argument. Et ce n'est pas parce qu'on va se regrouper qu'on va trouver des solutions financières. »

Pour Gérard Seigle-Vatte, maire de Paladru et président des maires ruraux de l'Isère, c'est plutôt une bonne chose, même si ce n'est pas sa motivation de départ pour la création d'une commune nouvelle.

Guy Clua sera peut être concerné par un projet de commune nouvelle dans l'intercommunalité.

« Si il n'y a plus d'aide suffisante de l'Etat, nous serons bien obligés de nous regrouper », déclare Guy Clua, « c'est l'Etat qui va forcer à passer en commune nouvelle à force de désengagement. Je souhaiterais ne pas y être obligé. » Selon lui, l'identité de la commune disparaîtra avec la commune nouvelle.

Gérard Seigle-Vatte a une perception plus positive. Il a le projet, avec des communes voisines, de créer une commune nouvelle regroupant jusqu'à 5 communes autour du lac de Paladru et près de 9000 habitants. Selon lui, la commune nouvelle permettrait de faire des économies et mutualiser des services. « Quand on est dans une grosse intercommunalité, c'est plus compliqué ». La commune de Paladru fait partie de la commu-



Photo AMRF

nauté d'agglomération du Pays vannais qui compte 92 000 habitants.

« Si on est vraiment petit, on aura du mal à se faire entendre. En étant plus gros, nous serons davantage moteur ». Il reconnaît néanmoins que le lac autour duquel sont installées les communes est rassembleur et appelle à un projet commun.

Pour lui, la fusion sert aussi à protéger l'école : « il vaut mieux regrouper les écoles plutôt que d'attendre qu'elles ferment parce qu'elles n'ont pas assez d'élèves ». « Au sein de notre Bureau, les avis sont partagés », confie Adrien Denis, président des maires ruraux du Maine-et-Loire.

« Des communes nouvelles se créent dans le département, dont certaines pour arriver à 3 000 ou 8 000 habitants. Je suis très partagé parce que j'ai peur qu'on perde en proximité. Il y a une autre idée dans le Maine-et-Loire, c'est de créer un grand territoire en EPCI et les communautés de communes deviendraient des communes nouvelles. Ça peut avoir une cohérence parce que les communes sont faites avec des gens qui ont l'habitude de travailler ensemble, mais ce sont des communes de 15 000 à 30 000 habitants qui vont se former. On va supprimer l'échelon de la com-

mune rurale, qui deviendra commune déléguée. »

« Marylise Lebranchu réfléchit actuellement à définir la taille des intercommunalités en fonction du nombre d'habitants par km² »

Adrien Denis se dit néanmoins inquiet que les communes deviennent si grosses. « Plus on est gros, plus on s'éloigne de la population et la commune n'est pas forcément mieux gérée ». Mais il avoue craindre d'être noyé dans une intercommunalité de 20 000 habitants. « Si on peut rester en l'état, je préfère mais j'en doute. Une commune de 300 habitants aura des difficultés à se faire entendre. »

Le président de l'association du Maine-et-Loire se demande également si la mutualisation est vraiment la solution. « Avec un pot commun, aura-t-on forcément plus de moyens ? Les communes qui vont bien ne vont pas accepter de fusionner avec des communes endettées. »

« Moi je ne suis jamais contre un mariage si les fiançailles sont belles », raille Daniel Barbe, président de l'association des maires ruraux de Gironde, « mais quand il y a un mariage arrangé parce qu'un maire est dépassé et étranglé, je trouve ça absurde ».

« On veut toujours supprimer le plus petit »

Le questionnement des maires sur la création ou pas d'une commune nouvelle viendrait de la menace de l'intercommunalité avec un minimum de 20 000 habitants. Mais pour Daniel Barbe, il n'est pas question de réfléchir à un problème qui ne se pose pas encore. « Mary-

lise Lebranchu réfléchit actuellement à définir la taille des intercommunalités en fonction du nombre d'habitants par km². Je refuse d'envisager une commune de 300 habitants dans une communauté de communes de 20 000 habitants. Il faut que l'on parle de bassin de vie. Ici, il faudrait 70 communes pour arriver à 20 000 personnes, dans un territoire très vaste et des gens qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble. » Pourquoi faire simple... ?

L'écu de Gironde ajoute qu'une fusion ne règlera pas les problèmes financiers. Il donne comme exemple la multiplication des équipements à entretenir : plus de territoire, plus de voirie, plus d'églises, plus de cimetières, etc.

« On veut toujours supprimer le plus petit. Battons nous et disons ce que nous ne voulons pas. Expliquons pourquoi nous ne voulons pas. Si on dit « de toutes façons, on sera obligés », ça facilite le travail des ministères qui n'attendent que ça. Qu'on baisse la tête. »

« Moi je ne veux pas être défaitiste, je veux être bagarreur », conclut-il. Cette proposition de loi est encore en discussion au Parlement. Mais rien de nouveau ne devrait apparaître dans le paysage des collectivités territoriales. Le regroupement des communes existe déjà ainsi que la possibilité de transformer un EPCI en commune. En revanche, malgré le discours de certains députés, il ne s'agit en aucun cas d'une réponse à la mutualisation. L'intercommunalité existe déjà pour cela.

Julie Bordet-Richard



Le rural, nouvel espace d'inventivité politique ?



Photo D.R.

Dominique Marchais est un réalisateur et documentariste français. Son dernier film, *La ligne de partage des eaux* (avril 2014) « n'est pas seulement cette ligne géographique qui sépare des bassins versants mais elle est aussi la ligne politique qui relie des individus et des groupes qui ont quelque chose en partage : de l'eau, un territoire, un paysage. »

36 000 Communes publie un article paru sur le site du *Huffington Post* en octobre 2014.

Qu'est-ce que le rural ?

Certains nient son existence, en arguant du fait que les ruraux vivent aujourd'hui comme les urbains. Assurément, si on différencie les espaces en fonction de ceux qui les peuplent, on est bien contraint de constater que tout le monde aujourd'hui bénéficie de l'eau courante et de la télévision couleur. Mais c'est là un débat d'arrière-garde, la question de la perte des fondements de l'économie agricole étant pliée depuis au moins 50 ans (voir Henri Mendras, *La Fin des paysans*, 1967). Et cela ne suffit pas à faire évanouir le rural, il y a une irréductibilité de l'espace qui demeure, et même avec la meilleure mauvaise foi, on peut difficilement appeler ville une commune avec une faible densité de population et un foncier essentiellement

composé de bois, de champs, de zones humides. Y aurait-il des espaces qui ne méritent pas de nom ? Des espaces innommables ?

D'autres, qui ne nient pas l'existence du rural, aiment à le rappeler à la dure réalité des chiffres: les populations rurales (et avec elles, celles des sous-préfectures et des préfectures, tout ce petit monde si peu productif, si peu compétitif, si anecdotique dans le grand jeu mondial) ne doivent leur maintien, leur survie, que par la munificence des grandes villes et les grands flux distributifs organisés par l'État.

Soit. Deux fois soit. Les ruraux n'existent pas mais ils doivent quand même dire s'incliner devant les édiles des grandes villes. On se croirait chez Orwell.

Le poids des villes sur l'équilibre rural

Mais difficile de ne pas entendre ici, s'exprimant en sourdine, un peu hypocritement, l'équation pleine de panache - et d'ironie - que Rem Koolhaas avait posé en quatrième de couverture de son livre *Mutations : world = city*.

Les villes veulent se substituer au monde ? Chiche ! Serait-on tenté de répondre si les enjeux n'étaient pas si lourds, si tragiques, et si cette prétention des villes ne hâtait pas la destruction de la nature. Car le monde, ce n'est pas que des hommes, ce sont des bêtes et des plantes, de l'air et de l'eau, tout un monde d'existants dont nous sommes les commensaux. Et les villes ne sont pas auto-suffisantes, elles débordent sur les campagnes, y prélèvent leur dîme, y déploient leurs externalités, négatives le plus

souvent. Donc le rural est bien ce type d'espace qui agit comme le retour du refoulé; qui, au fait métropolitain, oppose incessamment le fait de nature. Et les ruraux sont bien ces



gens avec des charges spécifiques, des charges de ruralité justement, et dont on ne comprend pas la fonction si on la mesure à l'aune du Produit Intérieur Brut. Des gens qui agacent parce qu'ils réclament à la fois subsides et reconnaissance, au nom de l'unité du monde et de la solidarité entre les hommes.

Le rural, nouvel espace d'innovation

Le rural se défend-il assez ? Fait-il entendre assez fort cette idée que tous les espaces se valent en droit ? Non, sans doute, mais partout où il le fait, en Amérique du Sud ou dans le Vorarlberg, dans le bassin versant de Munich ou sur le Plateau de Millevaches, il le fait en innovant poli-

tiquement, en approfondissant la démocratie, en trouvant des alliances nouvelles, en créant des institutions. Il est contraint d'innover parce que partout le design institutionnel favorise les villes et les États, parce que partout il favorise la concurrence plutôt que la coopération.

Et comment croire encore que ce design institutionnel-là, cette organisation centrale qui s'impose du haut vers le bas, pourra répondre aux injonctions du dérèglement climatique, de la transition énergétique, de la pollution ou du gaspillage des ressources. Qui peut croire qu'un énième redécoupage territorial va rendre plus performants les territoires face aux défis environnementaux ?

La performance ne se décrète pas, elle se construit dans la durée, avec beaucoup de réflexion, de discussions, et de l'intelligence collective. Il aura fallu quarante ans au Vorarlberg, région rurale s'il en est, pour devenir la référence mondiale d'architecture et de construction écologique. Encore ont-ils eu la chance qu'on ne leur changeait pas tous les quatre matins leur organisation politique, leurs compétences, leur fiscalité.

Approfondir la démocratie grâce au rural

À ce compte, on n'est pas loin de penser que les derniers seront les premiers, à savoir le rural si mo-

deste, si insignifiant. Premiers en quoi ? En démocratie justement ! En démocratie réelle, c'est-à-dire une recherche, un approfondissement démocratique. Pas le marketing territorial que des agences de communication nous servent sous le nom fallacieux de participation mais une évaluation collective de ce que nous sommes, de ce que nous avons.

« Le rural se défend-il assez ? Fait-il entendre assez fort cette idée que tous les espaces se valent en droit ? »

Associer tous les habitants, tous, même ceux qui n'ont pas la nationalité du pays, à la cartographie du territoire, à l'élaboration du projet. Élargir la citoyenneté. Ne pas réduire la vie démocratique au vote mais la comprendre comme une tâche infinie, une expérimentation/évaluation institutionnelle permanente.

Des gens, des ruraux plutôt que des urbains, en France et plus encore chez nos voisins, mettent en pratique cette idée de la politique. S'il n'y a pas lieu de penser qu'ils puissent inspirer l'État, misons sur leur capacité à inspirer les villes, à les entraîner, et à bouger ainsi les lignes de forces.

Dominique Marchais

RENSEIGNEMENTS - CONTACTER L'AMRF

Si vous souhaitez recevoir des informations sur l'AMRF, merci de nous faxer ce bulletin au 04 72 61 79 97 ou de nous le retourner à : AMRF, 52 avenue Foch, 69006 Lyon Vous pouvez également nous contacter au 04 72 61 77 20.

Nom, Prénom :

Maire de la commune de

Adresse :

CP, Ville : Téléphone :

E-mail :

Redécoupage des régions

Lettre ouverte d'un maire rural

Le maire de Pionsat, dans le Puy-de-Dôme, a écrit une lettre ouverte au président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale et au président de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire du Sénat, à propos du redécoupage régional de la France.

Il s'agit d'un « plaidoyer pour que la réforme territoriale devienne une politique nationale et républicaine d'aménagement du territoire au service de la France ». Selon Jérôme Gaumet, la réforme « nous fait glisser insidieusement d'une politique nationale d'aménagement des territoires locaux à une politique régionale d'aménagement du territoire national, remettant en cause au passage les principes républicains d'égalité, d'autonomie

locale et de solidarité. » En prenant l'exemple du Massif central, il regrette que les territoires ruraux soient laissés de côté. « L'intérêt pour la France d'avoir des métropoles performantes et rayonnantes n'est pas à remettre en cause et notre pays doit être organisé pour répondre au monde d'aujourd'hui. Cependant, il faut aussi admettre que tous les territoires ne peuvent pas jouer les premiers rôles et que certains, comme le Massif central, ne bénéficieront pas de l'effet métropole. Il existe donc, de fait, une « seconde division ». Il demande alors que cette réforme et ce redécoupage soit « un outil de soutien, d'accompagnement et de développement des territoires fragiles, afin qu'ils ne décrochent pas et qu'ils gagnent en dynamisme ».

<http://www.pionsat.fr/>

Ecole

Nouvelles mesures

Parmi les mesures annoncées par le ministère de l'Éducation nationale sur la « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République », un partenariat renouvelé avec les collectivités locales pour la réussite des jeunes.

Le gouvernement prévoit notamment d'« inclure dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT) un volet laïcité et citoyenneté, financé par un fonds d'État dédié à destina-

tion des associations de jeunesse et d'éducation populaire », et d'« engager avec les élus la construction d'un cadre commun facilitant la mise en œuvre du principe de laïcité dans les services publics locaux, avec une vigilance pour que les intervenants auprès des enfants et des jeunes connaissent les principes de laïcité et s'engagent à les transmettre et à les appliquer fermement. »

Soutien à la maison de Colette



La maison natale de la romancière Colette est en cours de rénovation. Située à Saint-Sauveur-en-Puisaye, dans l'Yonne, elle ouvrira ses portes en septembre 2015. Pour aider à sa rénovation, 50 élus, dont Vanik Berberian, maire de Gargillette-Dampierre (Indre) au nom de l'AMRF, ont offert 50 rosiers.

<http://maisondecolette.fr/>

Energie

Ruraux vulnérables

Selon l'Insee, 5,9 millions de ménages français sont en situation de vulnérabilité énergétique, c'est-à-dire qu'ils dépensent plus de 8% de leurs revenus en chauffage et eau chaude et 4,5% en déplacement. Sur ces 5,9 millions de ménages, 28% vivent en zones rurales éloignées.



Retrouvez votre actualité sur www.amrf.fr

Rythmes

Création de la notion d' « accueil de loisirs périscolaires »

Le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 a modifié les articles R227-1 et -16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, en distinguant le statut de l'accueil de loisirs sans hébergement selon que l'on soit sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire. Concrètement :

- Les jours où il n'y a pas école : il s'agira d'un « accueil de loisirs extrascolaire » (effectif maximum ac-

cueilli : 300 mineurs).

- Les jours où il y a école : il s'agira d'un « accueil de loisirs périscolaire » (effectif maximum accueilli : « celui de l'école à laquelle il s'adosse », sauf lorsque l'accueil se déroule sur plusieurs sites ou regroupement des enfants de plusieurs écoles, l'effectif maximum accueilli est alors limité à 300).

Lectures communes

Troisième édition en mars

Lectures communes, manifestation créée par l'AMRF, connaîtra sa troisième édition en mars prochain. Cet événement, dédié à la promotion du livre en milieu rural, permet aux communes participantes de rassembler les habitants autour d'un événement culturel convivial et promouvoir ainsi le dynamisme de la ruralité. Du 14 au 22 mars 2015.

Rendez-vous sur <http://www.lectures-communes.fr/>



Edition

Apprendre à lire avec Le Ferré

C'est peut-être le support idéal pour Lectures Communes : un livre destiné à favoriser la découverte et l'apprentissage de la lecture chez les enfants de 2 à 6 ans. "Le petit Ferréen" est un livre-CD réalisé par la commune du Ferré (35), en partenariat avec la fondation SNCF. Il raconte l'histoire d'une famille de la commune, des années 1920 à 1940.

<http://www.leferre.fr/>

Culture

« Lire c'est partir »

Des livres pour enfants à 0,80 € l'exemplaire, c'est possible ! L'association « Lire c'est partir » édite des livres à prix coûtant (0,80 €/livre) en se passant des intermédiaires, en toute indépendance et dans une perspective d'économie et de culture solidaires. Ce projet permet aux écoles ou aux petites bibliothèques, voire aux communes ne disposant pas de bibliothèque, de proposer à moindre coût un stock de livre aux enfants. Vous pouvez commander des ouvrages directement sur le site de l'association.

<http://www.lirecestpartir.fr/>



Intercommunalités

Refus des sénateurs

Le Sénat s'est fermement opposé à l'augmentation du seuil démographique des intercommunalités, de 5 000 à 20 000 habitants, lors de la lecture du projet de loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Un signal fort lancé à la ministre de la Décentralisation, Marylise Lebranchu, qui réfléchit à un seuil démographique minimum selon la densité de population au km² d'un territoire. Encore un effort pour intégrer le 3e élément : la superficie.

Premier mandat

La proximité en commun

36000 Communes a interrogé quatre maires qui vont fêter dans quelques semaines le 1er anniversaire de leur premier mandat de maire. Trois axes pour ce bilan : la gestion de l'équipe municipale, l'intercommunalité et la réforme territoriale. Des témoignages liés à la variété des communes et des expériences de ces élus.

Lucette Bernard, maire de Savigny-sur-Seine (Saône-et-Loire, 460 h.).

A pris sa retraite de secrétaire de mairie de la commune le 1er mars 2014.

Pierre Gilbert, maire d'Andelot-Morval (Jura, 88 habitants).

2e adjoint lors du mandat précédent

Patrice Panis, maire de Lédergues (Aveyron, 705 h.)

N'avait jamais exercé de mandat municipal avant d'être élu maire

Didier Giren, maire de Roussieux (Drôme, 23 h.)

Devenu premier adjoint suite à la démission collective du conseil municipal en cours du mandat

«**J'**ai parfois du mal à me dire que je suis maire », reconnaît Lucette Bernard. Elle a pourtant passé de longues années à la mairie, puisqu'elle a occupé le poste de secrétaire de mairie de la commune jusqu'à quelques semaines de l'élection, prenant sa retraite le 1er mars 2014 après 35 ans à la mairie de Savigny.

Concernant l'équipe municipale, la nouvelle maire signale que le conseil ne compte que deux nouveaux conseillers municipaux : la continuité dans un changement limité côté élus. Seul sujet de préoccupation côté agents: la nouvelle secrétaire de mairie. «La commune a bien entendu recruté après mon départ en retraite. Elle avait encore toute une formation pratique à acquérir... Cela se passe bien maintenant. Malheureusement, elle va quitter son poste prochainement. » Patrice Panis est confronté à une si-

tuation radicalement différente puisqu'il a été élu maire sans avoir connu de mandat municipal auparavant. « Je veux souligner l'importance pour moi de l'expérience et des compétences de la secrétaire de mairie, ainsi que la disponibilité de mes adjoints. C'était particulièrement vrai au démarrage du mandat, mais ça le reste toujours maintenant ».

Directeur d'un service technique agricole d'une soixantaine de personnes, Patrice Panis est déjà rompu à la gestion d'équipe dans sa dimension humaine. Pourtant, les débuts n'ont pas été simples avec les agents de la mairie - d'autant que le maire précédent avait occupé cette fonction pendant une vingtaine d'années. « Les employés avaient leurs habitudes de travail, alors que moi je découvrais le fonctionnement de la municipalité », dans un contexte compliqué par la



Photo AMRF

mise en place de la réforme des rythmes scolaires. « Nous avons tous connu un temps d'adaptation pour que chacun trouve ses marques, mais globalement l'essentiel du chemin est fait », assure-t-il avec diplomatie.

Intercommunalité

« Ma vision de l'intercommunalité a changé depuis que je suis maire, explique Pierre Gilbert : Dans mon mandat précédent je n'étais pas conseiller communautaire et je ne suivais ce sujet que par les compte-rendus. Maintenant, je suis complètement impliqué et je me rends compte de son importance dans un territoire comme le nôtre, la « petite montagne » du Jura. C'est l'interco qui a les compétences et les leviers pour faire bouger l'ensemble du territoire ». La Communauté de Communes réunit 40 communes pour 6 700 habitants, alors qu'Andelot-Morval compte moins de 100 habitants.

A l'opposé, Didier Giren a demandé à être conseiller communautaire lorsqu'il a accepté de devenir 1er adjoint, faisant quasiment fonction de maire suite à la démission du conseil municipal au cours du mandat précédent : il tenait à étendre sa vision à l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Pays de Rémuzat (l'une des plus petites de France puisqu'elle ne compte que 1 000 habitants environ pour 14 communes). Elu maire en 2014, il a été propulsé à la fonction de vice-président chargé de l'économie.

« L'intercommunalité nous permet des décisions que nous ne pourrions pas prendre en tant que commune seule, comme le déploiement de la fibre optique que nous avons voté récemment. C'est un mandat très prenant. Au bout du compte, j'y

passé plus de temps que pour ma commune. »

Patrice Panis apprécie lui aussi de ne pas se limiter aux frontières de sa commune : sa communauté de communes veut faire aboutir un projet de maison de santé... qui s'étendra même au-delà du territoire de l'intercommunalité !

Réforme territoriale

« Avant d'être élue maire, je considérais que les projets de réforme, c'était du bla-bla de technocrates en faveur de changements dont je ne voyais pas l'utilité. Toujours maintenant, on peut se demander à quoi servent ces grandes réformes. »

Même constat de la part de Pierre Gilbert : « J'avoue qu'auparavant je pouvais être sensible aux sirènes de la réduction du nombre de communes en France. Je ne suis plus du tout dans cet état d'esprit désormais. Nous risquons de perdre les élus de proximité avec la disparition de communes à travers les communes nouvelles. Dans ce cas, la population perdrait son premier service public. »

Didier Giren : « deux points de vue s'affrontent en moi : le point de vue du maire d'une commune de 23 habitants située dans une zone économiquement sinistrée, où 50 % de la population est dans un immobilisme total, comme certains élus alentour. Celui-ci voit le bénéfice d'une réforme qui aboutirait à gérer un territoire plus vaste, avec des élus plus professionnels. »

« Mais je porte aussi un point de vue militant et politique, complètement : une réforme devrait être appliquée à la carte et en fonction des moyens dont disposent les communes. Je suis resté fermement opposé aux transferts de compétences sans transferts de financement et je refuse de perdre l'autonomie de la



Photo AMRF

commune ». Une synthèse difficile à réaliser...

Quant à Patrice Panis, son opinion n'a pas varié avec ce premier mandat : « La commune est un maillon essentiel de la République et de notre démocratie, le premier pour la population de la commune. » Concernant l'organisation territoriale, poursuit-il, « je perçois encore mieux l'intérêt de chaque niveau, en particulier le département. Le problème est plutôt la clarification des compétences. »

Enfin, il refuse l'application aveugle d'une règle démographique comme le seuil des 20 000 habitants pour l'intercommunalité et estime qu'il serait préférable de faire mieux correspondre territoire de l'interco et bassin de vie.

Encore faudrait-il pour cela que les réformes envisagées par le gouvernement portent plus sur les contenus que sur les contenants...

Hervé Cassagne



Casino en France,
c'est
10 166 magasins

Un acteur leader en commerce de proximité

en liens privilégiés avec les décideurs locaux

Le Groupe Casino est un des leaders mondiaux du commerce alimentaire, implanté en France, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est.

Sa politique d'innovation permanente, sa capacité à s'adapter aux réalités locales, ses engagements sociétaux volontaristes en font un acteur unique dans l'univers de la distribution.

Au travers de ses différentes enseignes et formats, le groupe casino répond à la politique d'aménagement des territoires avec des implantations commerciales en périurbain, centre-ville et dans les centres bourgs.

www.groupe-casino.fr

Géant
Casino

Casino
supermarchés

Casino

vival
by Casino

SPAR

Casino
shop

LEADER PRICE

**CŒUR
de BLE**

franprix

FRANPRIX nano

MONOPRIX

MONOPRIX

Cdiscount.com

GROUPE
Casino

NOURRIR UN MONDE
DE DIVERSITÉ

Copyright groupe Casino 2015

